



## AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

**Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A)**

Il est porté à la connaissance du public que, par les arrêtés N°3A/2024/1909-1910-1930/173 du 21 juin 2024, le Ministre du Travail a autorisé

**les copropriétés des résidences à installer et à exploiter trois ascenseurs à Pétange, rue d'Athus, un au n° 101, un au n° 101A et un au numéro n° 103.**

Les arrêtés ministériels ont été déposés au service écologique de la commune de Pétange et pourront y être consultés par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 4 juillet au 13 août 2024 inclus).**

Pétange, le 1<sup>er</sup> juillet 2024  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,